



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 REMPACEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement  
remplaçant le règlement numéro 491 relatif aux plans  
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 15 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1830 intitulé : « **Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** ».

Ce projet de règlement a pour objet, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement de zonage numéro 1787, de remplacer le règlement numéro 491 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et ce, afin de tenir compte notamment des nouveaux numéros de zones et des différences quant à leur délimitation, le cas échéant, et également pour y ajouter de nouvelles zones dans les secteurs Gentilly et Saint-Grégoire.

Ce projet de règlement prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives et décrit les objectifs et critères applicables aux secteurs assujettis au dépôt de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce projet de règlement vise les zones ou parties de zones suivantes :

1. **Secteur Gentilly** : P01-129, C01-133 (incluant uniquement les lots ayant frontage sur le boulevard Bécancour ainsi que les adresses de 900 à 950 avenue des Hirondelles du côté ouest de l'avenue) et H01-140.
2. **Secteur Bécancour** : H02-213, C02-214, C02-215, C02-233, P02-236 et C02-237.
3. **Secteur Sainte-Angèle-de-Laval** : P03-304, H03-305, C03-307, P03-308, C03-309, C03-312 (en partie comprenant uniquement les adresses « de 14875 à 15275 et de 15110 à 15282 boulevard Bécancour », les parties des lots 3 292 758 et 3 292 792 ainsi que les parties nord des lots 3 292 806 et 3 292 814) et H03-337.
4. **Secteur Saint-Grégoire** : REC04-434, C04-435, C04-480, C04-492 et C04-4106.
5. **Secteur Précieux-Sang** : en partie les zones P05-524, C05-525 et C05-526 comprenant les adresses « de 7425 à 7525 et de 7430 jusqu'au lot 5 578 535 route du Missouri inclusivement ainsi que du 11105 à 11255 chemin du Saint-Laurent inclusivement, incluant les terrains vacants ».

Ces zones ou parties de zones sont illustrées sur les croquis joints au présent avis public pour chacun des secteurs visés.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement et l'illustration des zones ou parties de zones visées par celui-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

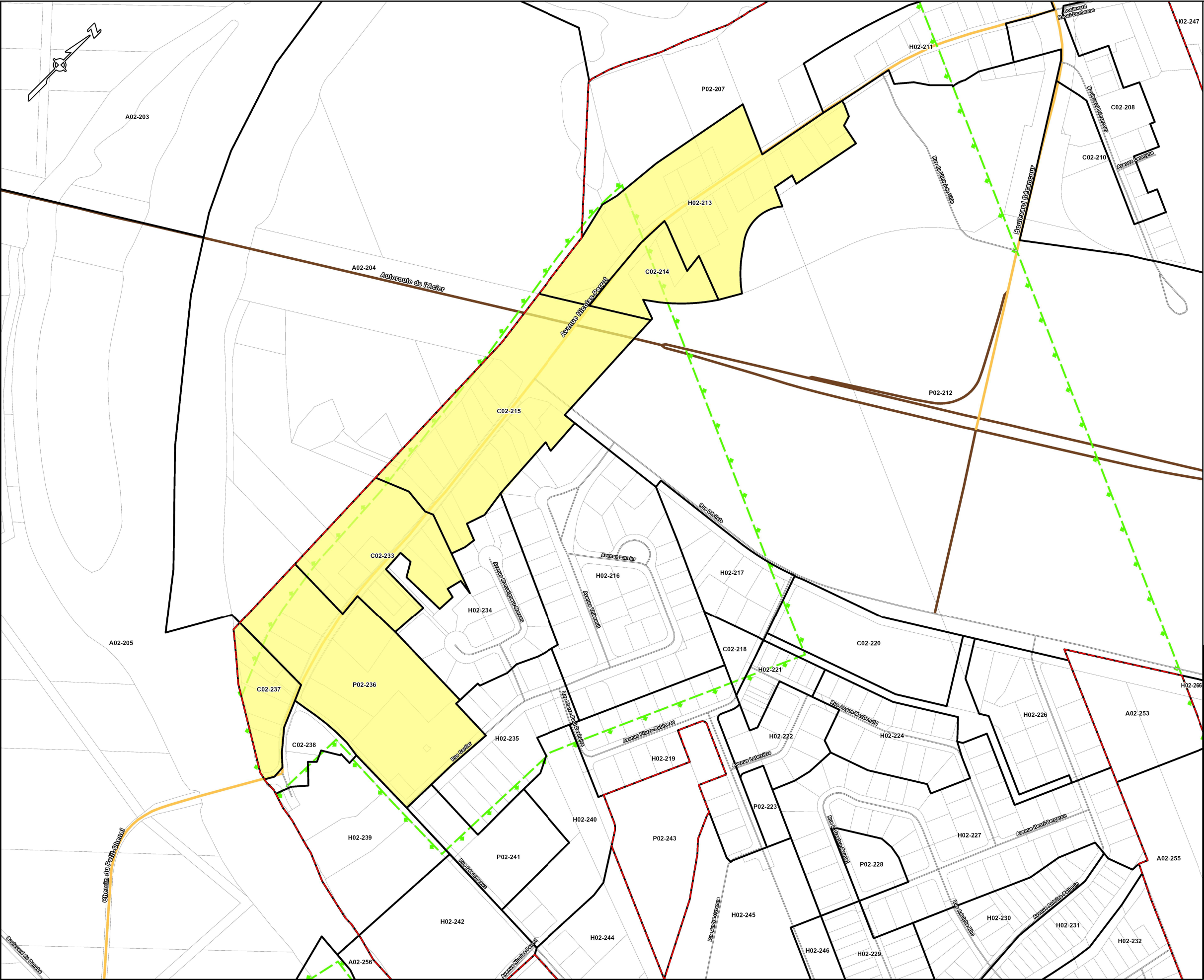
Ville de Bécancour, le 17 septembre 2025.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville

**Ville de Bécancour**

1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535  
info@ville.becancour.qc.ca | becancour.net





Légende

- Zones assujetties au Règlement 1830 concernant les P.I.I.A.
- Zonage
- Périmètre urbain

Ville de Bécancour  
Secteur Bécancour

Plan pour règlement 1830  
P.I.I.A.

0 40 80 120 160 200 m

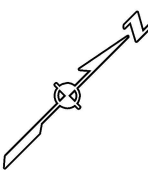
Échelle : 1:2 200

MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

septembre 2025

Réalisé par : William Gélinas, Urbaniste





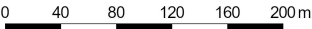
Zones assujetties au Règlement 1830  
concernant les P.I.I.A.

☐ Zonage

 Périimètre urbain

**Ville de Bécancour**  
**Secteur Sainte-Angèle-**  
**de-Laval**

# Plan pour règlement 1830 P.I.I.A.



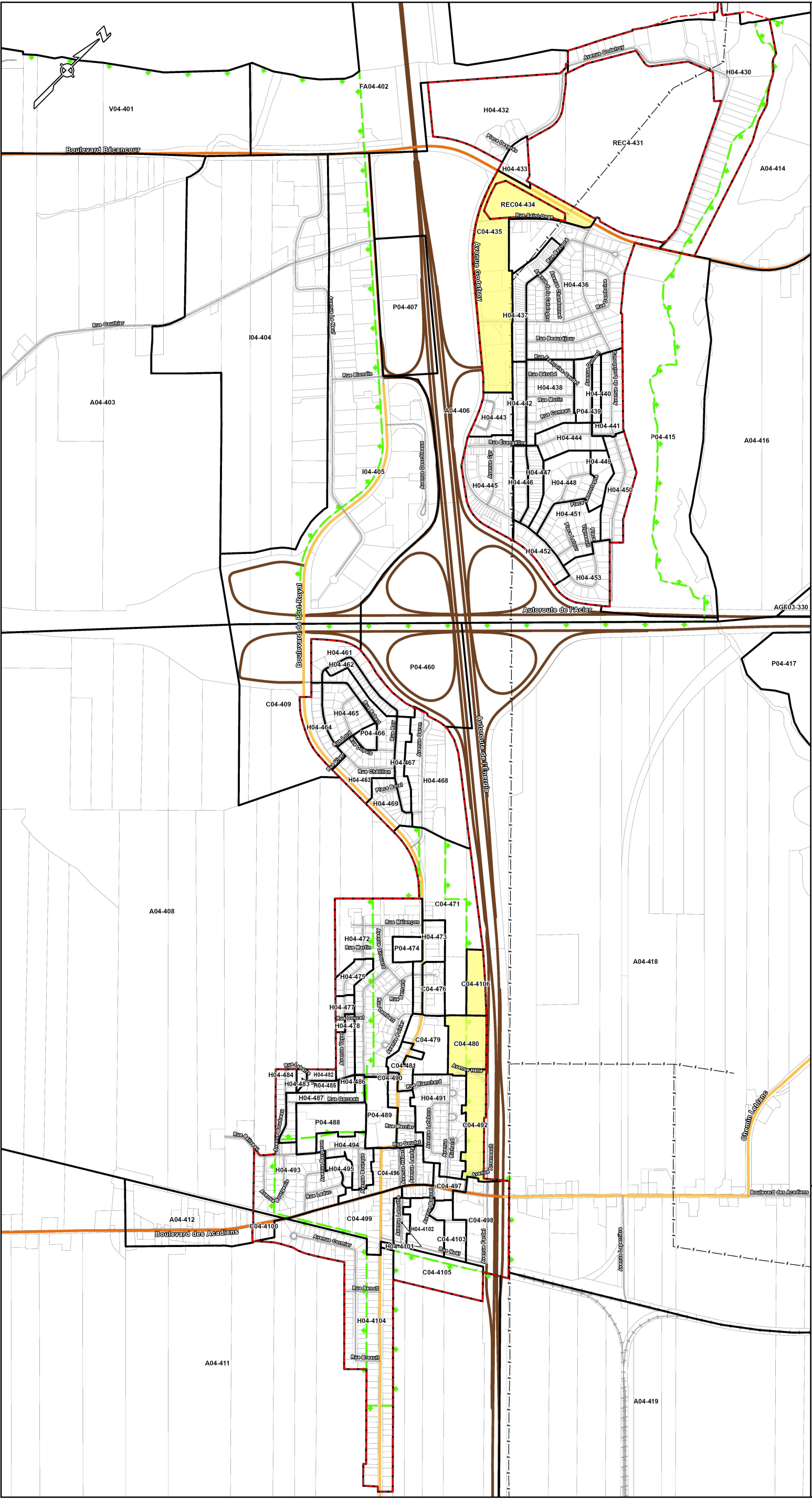
Échelle : 1:2 560

MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

septembre 2025

Réalisé par : William Gélinas, Urbaniste





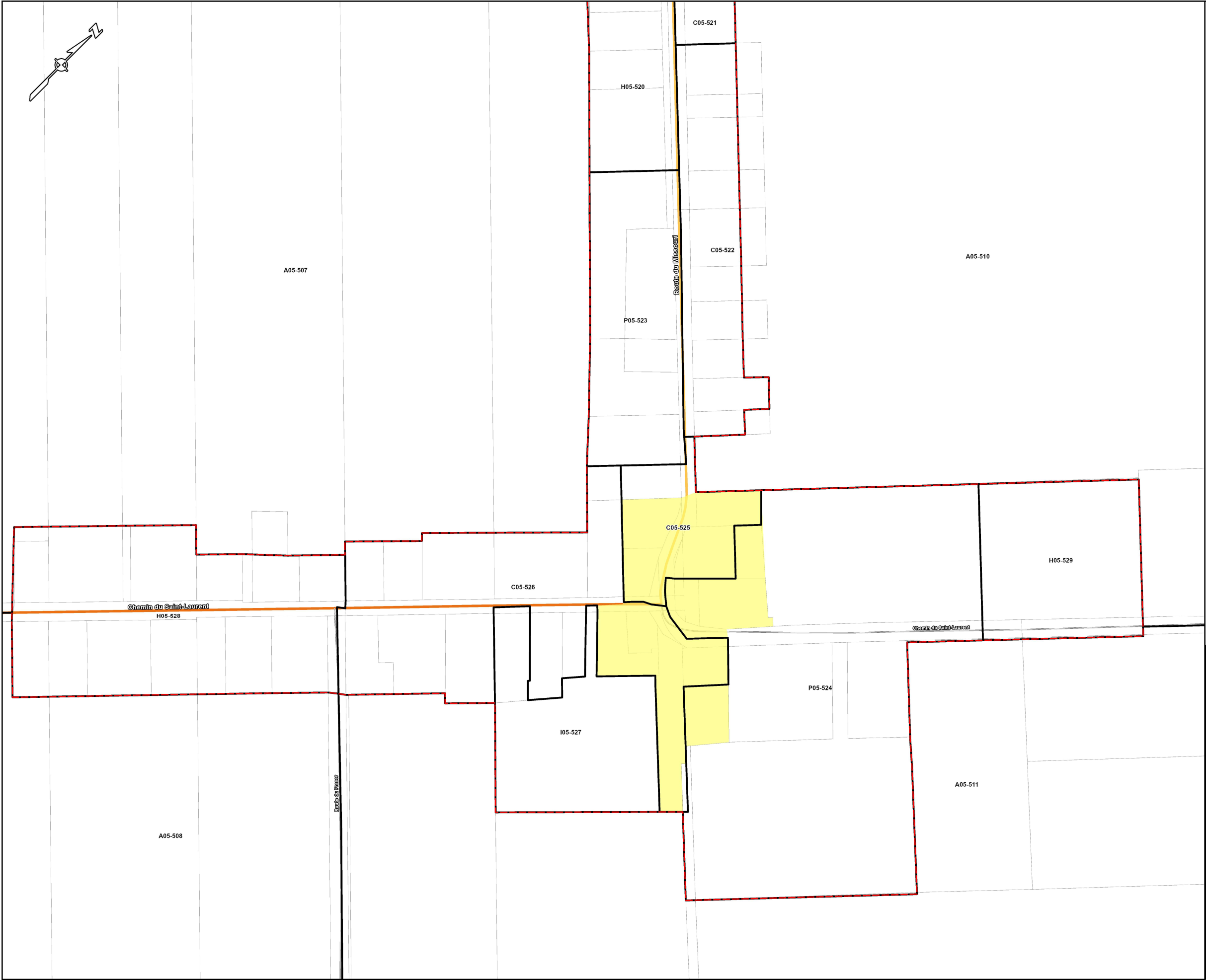
- Légende
- Zones assujetties au Règlement 1830 concernant les P.I.I.A.
  - Zonage
  - Périmètre urbain

Ville de Bécancour  
Secteur St-Grégoire  
Plan pour règlement 1830  
P.I.I.A.

0 80 160 240 320 400m  
Échelle : 1:7 800  
MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

Septembre 2025

Réalisé par : William Gélinas, Urbaniste



Légende

- Zones assujetties au Règlement 1830 concernant les P.I.I.A.
- Zonage
- Périmètre urbain

Ville de Bécancour  
Secteur Précieux-Sang  
Plan pour règlement 1830  
P.I.I.A.



Échelle : 1:1 400

MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS

septembre 2025

Réalisé par : William Gélinas, Urbaniste